



VILLE DE GHYVELDE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Séance à HUIS CLOS

L'an Deux Mille Vingt et un, le Lundi 29 Mars, à Dix Huit heures,
Le Conseil Municipal de la Ville de GHYVELDE, convoqué le 16 mars 2021 conformément à la loi,
s'est réuni à la Salle des Fêtes Roland HAESEBAERT

PRÉSENTS :

Patrick THÉODON	Maire
Sébastien VERHAEGHE	Maire Délégué Les Moères
Françoise ANDRIES	Maire Délégué Ghyselde
Pascal HAEZEBROUCK	Adjoint au Maire
Valérie MARCHYLLIE	Adjointe au Maire
Jean-Marie FLOCH	Adjoint au Maire
Monique ALVES	Adjointe au Maire
Sébastien VIANNE	Adjoint au Maire
Marie-Noëlle RUFIN	Adjointe au Maire

AFFICHÉ le 2 Avril 2021



Le Maire,
Patrick THEODON

Josette ANCEAUX - Maxence BERTELOOT - Laëtitia BOULANGER - Carine BRUNEEL - Patrick CARBONNET - Jacques DECORTE - Nicole DE WALSCHE - Jean GERREBOUT - Laurence GUERMEUR - Christelle LALLAU - Corinne LECLERE - Rémy THORIS - Vincent LEVEL - Martine VANDAMME - Jean-Pierre VANTIELCKE -

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR : Jean-François DEDRIE à Françoise ANDRIES

ABSENTS : Pauline DUMY - Nicolas HERMARY - Lysiane VEROVE - Elodie WILST

SECRETARIE DE SÉANCE : Maxence BERTELOOT

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 n'appelant aucune observation devient procès-verbal.

01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Sébastien Verhaeghe, Adjoint aux Finances, demande à l'Assemblée, l'approbation du Compte Administratif 2020 qui peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	+ 3.562.185,39 €	628.405,84 €
DÉPENSES	- 3.430.768,37 €	411.391,71 €
RÉSULTAT 2020	+ 131.417,02 €	+ 217.014,13 €
REPORTS N - 1	+ 13.995,12 €	- 242.845,25 €
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 145.412,14 €	- 25.831,12 €
RESTES A RÉALISER RECETTES		+ 133.174,84 €
RESTES A RÉALISER DÉPENSES		- 225.771,69 €
SOLDE		- 92.596,85 €
BESOIN DE FINANCEMENT		- 118.427,97 €
TOTAL	+ 145.412,14 €	- 118.427,97 €

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé à l'Assemblée, l'approbation du Compte de Gestion 2020.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2020

03 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020, Monsieur VERHAEGHE, Adjoint aux Finances, demande à l'Assemblée de statuer sur l'Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal de Ghyvelde vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	+ 131 417,02 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	+ 13 995,12 €
Résultat à Affecter	+ 145 412,14 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat cumulé (D001) des exercices antérieurs	- 25 831,12 €
Solde des Restes à Réaliser 2020	- 92 596,85 €
Besoin de financement	- 118 427,97 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- en réserve pour couvrir le besoin de financement en investissement
- en report d'excédent de fonctionnement

Il est proposé à l'Assemblée la répartition suivante :

AFFECTATION DE RESULTAT 2020	+ 145 412,14 €
Affectation en Investissement (1068)	+ 118 427,97 €
Report excédent de fonctionnement (R002)	+ 26 984,17 €

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme ci-dessus.

04 – BUDGET PRIMITIF 2021

Exposé de Sébastien VERHAEGHE – Adjoint aux finances

Monsieur VERHAEGHE présente à l'assemblée la proposition de budget primitif 2020, qui est voté au chapitre et qui peut se résumer comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.660.600, 00 €.	3.660.600, 00 €.
INVESTISSEMENT	1.174.000,00 €	1.174.000,00 €

Soit un budget global équilibré (investissement + fonctionnement) d'un montant total de **4.834.600,00 €**.

Avec **5 ABSTENTIONS** (Christelle LALLAU – Nicole DE WALSCHE – Jacques DECORTE – Martine VANDAMME – Laurence GUERMEUR) et **20 VOIX POUR**, l'Assemblée,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 présenté ci-dessus.

04 – A – SUBVENTION DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de sa rencontre avec Madame Edith VARET, Conseillère Régionale.

Propose à l'Assemblée de solliciter auprès de Monsieur le Président de Région une aide à la finalisation du projet de réhabilitation de la salle des Sports Claude Platel.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide à la finalisation du projet de réhabilitation de la Salle des Sports Claude Platel auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité des membres présents.

05 – SUBVENTIONS 2021

A - AUX ASSOCIATIONS

Exposé de Jean-Marie FLOCH, adjoint aux sports et à la vie associative, aux fêtes, à la jeunesse
Compte tenu des éléments ci-après :

- Situation financière de la commune actuellement sous assistance exceptionnelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- le contexte de la crise sanitaire gèle l'ensemble des activités des associations depuis le 16 mars 2020

Il est proposé à l'assemblée de valider le versement de subventions aux associations à hauteur de 40 % des sommes allouées début 2019, ou la totalité, si la demande de subvention n'excède pas 200 €, pour un montant arrêté à ce jour à 36.880 €

Un courrier explicatif sera adressé à chaque président d'association et il leur sera demandé un bilan financier et d'activités fin octobre 2021. Au vu de ces éléments, chaque dossier sera revu et une subvention complémentaire pourrait être accordée en fonctions des besoins affirmés et justifiés de l'association.

NOM ASSOCIATION	ACOMPTÉ PROPOSÉ 40%
ATELIERS DE DANSE HELENE VERMEIRE	1 400,00 €
Entente Bouilliste	240,00 €
Esprit Moto Club	280,00 €
Fit Fun N' Form	1 600,00 €
J.S.G. Jogging	400,00 €
J.S.G. Basket-Ball	150,00 €
J.S.G. Foot Ball	8 800,00 €
Karaté Do	400,00 €
La Gaule Ghyveloise	Ø
Entente Halleutique	160,00 €
Randonneurs des Polders	60,00 €
Saint Sébastien	360,00 €
Vélo Jeunesse Ghyvelde	410,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	14.260,00 €
Amicale Laïque Janssoone	Ø
Amicale du Personnel Communal	1 600,00 €
Cont'envol	Ø
Coopérative scolaire école boschat	500,00 €
Coopérative scolaire école Maternelle	500,00 €
Coopérative scolaire école primaire	500,00 €
Défense Solidaire Lac	Ø
Entr'aide	1 700,00 €
HBM de Ghyvelde	13 400,00 €
Joie et Partage (Aînés)	Ø
Lire à Ghyvelde	280,00 €
Sourire et détente	240,00 €
UNC-AFN	Ø
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	18.720,00 €
Gymnastique d'entretien	200,00 €
Football Club Morin	2 000,00 €
Amicale Felix Boschat	Ø
Aéroclub de Les Moères	1 000,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS LES MOERES	3 200,00 €
TOTAL GHYVELDE	36.180,00 €

EXTERIEURES	
Amicale donneurs de sang	50,00 €
Amicale sapeur pompiers Bray-Dunes	100,00 €
Amicale sapeur pompiers Hondshoote	100,00 €
FLANDRE INITIATIVE	50,00 €
Collège septentrion – Foyer Socio Educatif	300,00 €
Collège septentrion – association sportive	100,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	700,00 €
TOTAL GENERAL (art 6574)	36.880,00 €

Ainsi fait et Délibéré. à l'unanimité des membres présents.

B – SYNDICAT D'INITIATIVE

Exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé qu'une Dotation de 5000 € soit versée au Syndicat d'Initiative.

Après délibération, l'Assemblée,

- **VALIDE**, à l'unanimité, la dotation de 5000 € accordée au Syndicat d'Initiative.

C – REMBOURSEMENT COTISATIONS JEUNES

Exposé de Jean-Marie FLOCH, adjoint aux sports et à la vie associative, aux fêtes, à la jeunesse

Compte tenu des éléments ci-après :

- Situation financière de la commune sous assistance exceptionnelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Contexte de la crise sanitaire qui a gelé l'ensemble des activités des associations depuis le 16 mars 2020

Il est proposé à l'assemblée de valider le remboursement des cotisations jeunes (2-15 ans), adhérents aux associations ghyveldoises, à hauteur de 35 € maximum pour la saison 2020-2021 n'excédant pas 7660 €.

Ainsi fait et délébéré, à l'unanimité des membres présents.

06 – IMPÔTS & TAXES – TAUX D'IMPOSITION 2022

Par courrier en date du 29 mars 2021, Monsieur le Préfet du Nord informe les collectivités des modifications à apporter à la délibération portant sur le vote des taux de fiscalité directe locale :

Il est précisé que le taux voté en 2020 pour la taxe d'habitation est figé à 17 % et ne peut plus être modifié par les collectivités jusqu'à sa disparition en 2023.

Cette taxe n'apparaît donc plus sur la délibération

Compte tenu de la refonte de la fiscalité locale, et de la compensation pour les communes de la perte de la taxe d'habitation, le taux de la Taxe Foncière bâti s'appliquera comme suit :

A compter de 2022 – Taux votés en 2021 :

Taxe Foncière Bâti

- part communale 38,29 % (19 % commune + 19,29 % Département)
- part Départementale 0%

A noter que cette modification n'impactera pas le montant global du citoyen.

Il est demandé à l'Assemblée de valider les taux de fiscalités directes locales pour 2022, comme suit :

- Taxe Foncière de propriété Bâti 38,29 %
- Taxe Foncière non Bâti 46,00 %

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

07 – VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS STATUTAIRES

Éébastien VERHAEGHE, Maire Adjoint en charge de l'administration générale, propose à l'assemblée de modifier comme suit le tableau des effectifs statutaires :

SERVICE	GRADE
SERVICES ADMINISTRATIF	
1	Attaché territoriale
1	Rédacteur principal de 1 ^{er} classe
2	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{er} classe
1	Adjoint administratif territorial
1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 28h/35h
SERVICES TECHNIQUES	
3	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
3	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe
2	Agent de maîtrise principal
3	Adjoint technique territorial
1	Adjoint technique territorial stagiaire
1	Adjoint technique territorial stagiaire à compter du 1 ^{er} mars 2021
1	Adjoint technique territorial stagiaire à compter du 1 ^{er} mai 2021
1	Adjoint technique territorial temps non complet 17h30/35h
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 17h30/35h
SERVICES CANTINE-ECOLES –BATIMENTS COMMUNAUX	
1	Agent de maîtrise
2	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principales 1 ^{ère} classe
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principales 2 ^{ème} classe stagiaire à compter du 1 ^{er} mars 2021
2	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 28h/35h
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe temps non complet 25h/35h à compter du 1 avril 2021
5	Adjoint technique territorial
1	Adjoint technique territorial temps non complet 25h/35h
1	Adjoint technique territorial temps non complet 25h/35h
1	Adjoint technique territorial 30h/35h
1	Adjoint technique territorial 25h /35h à compter du 1 ^{er} avril 2021
ENSEIGNEMENT MUSICAL	
1	Directeur de l'Harmonie fanfare municipale à temps complet ou assistant d'enseignement artistique musique
DIVERS ET ANIMATION	
1	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- VALIDE le tableau des effectifs statutaires tel que présenté ci-dessus.

08 – AFFAIRES SCOLAIRES

A – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT N° 5

Par délibération en date du 19 octobre 2020, le Conseil municipal validait la modification des horaires d'accueil périscolaire du soir à l'école Boschat, du 15 septembre au 18 décembre, comme suit : 16 h 20 à 18 h 30 soit un rajout de 10 mn pour 2 animatrices.

Les protocoles sanitaires étant toujours en vigueur dans les établissements scolaires, il est proposé de reconduire cette modification à compter du 4 janvier jusqu'à la fin des restrictions sanitaires pour un coût de 3.17 € x nombre de jour x 2 animatrices.

Ainsi fait et délibéré, À l'unanimité, des membres présents.

B – CONVENTION INTERCOMMUNALE COUDEKERQUE/BRANCHE / GHYVELDE – AVENANT N°5

Après avoir exposé le résultat des travaux effectués lors des réunions des comités techniques et des conférences intercommunales des 7 décembre 2020 et 8 mars 2021 présentés dans l'avenant n° 5 ci-annexé, Marie-Noëlle RUFIN sollicite l'approbation de l'avenant n° 5 à ladite convention.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n° 5 de la convention intercommunale Coudekerque-Branche/Ghyvelde portant sur la production mutualisée des repas.

C – PLAN DE RELANCE –CONTINUITE PEDAGOGIQUE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Lancé par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, ce plan de relance porte à la fois sur l'infrastructure réseau, l'équipement numérique des classes, ainsi que l'équipement numérique à destination des élèves.

« L'appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires s'inscrit dans le plan de relance et la stratégie gouvernementale dans son volet « transformation numérique de l'enseignement ». Il vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Cet appel à projet, de grande ampleur, vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base. Il couvre à la fois l'équipement du socle numérique de base (85 millions d'euros) et les services et ressources numériques (20 millions d'euros). Les collectivités locales sont invitées, dans une procédure très simplifiée de dépôt de dossier (plateforme demarches-simplifiées.fr) à effectuer leur candidature pour le 1^{er} mars.

Pour la Commune de Ghyvelde Les Moères, les données pour les écoles BRUNEEL et BOSCHAT ont été rentrées dans le simulateur de l'appel à projet :

PROFIL DE LA COMMUNE CANDIDATE	PÉRIMÈTRE PROJET
Nombre d'Ecoles concernées dans la Commune	2
Nombre de classes concernées, hors maternelle	11
Nombre de classes éligibles dans le dossier	11
Nombre d'Elèves concernés de la Commune	260

Volets de l'AAP	Montant global prévisionnel (TTC) pour la Commune	Montant Subventionnable maximum	Montant projet subventionnable	Montant de la Subvention Etat pour la Commune
Volet équipements	43.818 €	38.500 €	38.500 €	26.950 €
Volet services & ressources	657 €	5.200 €	657 €	328 €
TOTAL	44.474 €			27.278 €

Les montants demandés par école :

BRUNEEL : 19.600 € pour 28.000 € dépensés

BOSCHAT : 7.350 € pour 15.820 € dépensés

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour les écoles BRUNEEL et BOSCHAT et déposer les dossiers s'y rapportant.

D – FOND DE CONCOURS POUR LA FREQUENTATION DES ELEVES DES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire, le centre d'information sur le développement durable, la Halle aux sucres, la patinoire et le Centre d'Interprétation Art et Culture, sans que cette initiative n'ait aucune incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permettra d'assurer pour les communes, au titre de l'année 2021, tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Pour ce qui concerne notre commune, sont concernées les écoles de Ghyvelde et de Les Moères de Ghyvelde, le montant et le détail des dépenses de fonctionnement supportées pour chacune d'elle au titre de l'année 2021 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, s'élève à **6000 Euros TTC pour les écoles maternelle et primaire Valentine et Albert BRUNEEL et 4000 € pour l'école Félix BOSCHAT.**

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait donc procéder au versement d'un fonds de concours correspondant à ce montant, mais conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce fonds de concours doit préalablement être expressément sollicité par délibération spécifique de notre commune.

Le versement d'un premier acompte pourra ainsi intervenir immédiatement, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à

- **SOLLICITER** de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un Fonds de Concours d'un montant prévisionnel de 10.000 € TTC pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

- **A SIGNER** tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

09 – ACCUEIL DE LOISIRS AVRIL 2021 - CONVENTION SEJ

Sur proposition de Marie-Noëlle RUFIN, Maire Adjointe aux ALE,

Il est proposé de :

- conventionner à nouveau avec le Service Enfance Jeunesse pour l'organisation de l'accueil de Loisirs de printemps, selon les mêmes termes de convention que pour Février, soit du 12 au 16 Avril 2021, de 8 h 00 à 17 h 30 pour un montant estimé à 10.560 €.

- de fixer le prix du repas à 4 €

Après délibération avec **4 ABSTENTIONS** (Laurence GUERMEUR – Martine VANDAMME – Christelle LALLAU – Nicole DE WALSCHE) et **21 VOIX POUR**, l'Assemblée

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conventionner à nouveau avec le Service Enfance Jeunesse pour l'organisation de l'accueil de Loisirs de printemps, selon les mêmes termes de convention que pour Février, soit du 12 au 16 Avril 2021, de 8 h 00 à 17 h 30 pour un montant estimé à 10.560 €.

- **FIXE** le prix du repas à 4 €

10 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Sébastien VERHAEGHE, Maire adjoint aux finances, rend compte à l'assemblée du besoin de remplacement de deux véhicules :

- Tracteur de LES MOERES
- Jumpy de GHYVELDE

Après avoir consulté 4 Sociétés et obtenu 5 propositions, il est proposé à l'assemblée de valider :

- l'acquisition en LOA d'un camion benne FIAT DUCATO MAXI 3T5 - BENNE & COFFRE – 140 CV – PACK PRO LOUNGE avec 48 mensualités de 644,94 € TTC et une 49^{ème} mensualité de 280 € TTC

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec option d'achat pour le camion benne.

10 A – REPRISE DU VÉHICULE JUMPY

Sur proposition de Monsieur VERHAEGHE, Adjoint aux Finances, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **VALIDE** la reprise du véhicule JUMPY par IVECO NORD au prix arrêté de 3600 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

10 B – VENTE TRACTEUR LES MOËRES

Sur proposition de Monsieur Sébastien VERHAEGHE, Adjoint aux Finances, l'Assemblée, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en vente aux meilleures conditions le tracteur entreposé aux ateliers de LES MOËRES.

11 - SALLE DES ASSOCIATIONS – PRIX DES BADGES D'ACCÈS SUPPLÉMENTAIRES

Plusieurs associations ayant accès à la salle des associations et aux box de matériel, sollicitent des badges et clés supplémentaires pour un voir deux membres de leur bureau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Il est demandé à l'assemblée de valider les coûts ci-après :

- Badge supplémentaire : 10 €
- Clé supplémentaire ou remplacée suite à une perte : Prix coûtant (environ 80 €)

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

12 - URBANISME – NOUVELLE RÉSIDENCE SISE 11 A RUE NATIONALE – DÉNOMINATION

Exposé de Madame ALVES Monique, Maire adjointe en charge des attributions logements sociaux

Madame ALVES rappelle à l'Assemblée que les travaux de constructions d'une résidence de 11 logements collectifs neufs par la S.A. D'H.L.M. « NOTRE COTTAGE » 11 A Rue Nationale ont démarré depuis le 12 janvier 2021.

Ont été proposées au vote les dénominations suivantes :

Noms propres :

- Albertine SWYNGEDAUF
- Simone VEIL
- Zulma

Noms de lieux :

- de la plage
- de la frontière
- de la gare
- les septentrionales

Noms liés à l'histoire :

- de la 6^{ème} division blindée

Après délibération, l'Assemblée, avec 1 **ABSTENTION** (Monique ALVES) et 24 **VOIX POUR**

- **VALIDE** l'appellation du 11 A rue Nationale Résidence Albertine SWYNGEDAUF

Monsieur le Maire consultera pour autorisation la famille de l'intéressée.

13 - ADHÉSION CENTRALE D'ACHAT & GROUPEMENT DE COMMANDES CUD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque a adopté le 26 novembre 2015 son schéma de mutualisation lequel comporte un volet d'actions dans le domaine de l'achat public. A ce titre, il est prévu de développer la pratique de l'achat groupé, de manière équilibrée et en tenant compte de l'impact sur l'emploi local, avec les communes et administrations du territoire.

La création de groupements de commandes et le recours à des centrales d'achat sont les moyens d'atteindre cet objectif. La mise en place d'un groupement de commande nécessite la conclusion d'une convention constitutive et il est apparu pertinent de concevoir une convention-cadre qui couvrirait plusieurs achats à venir afin d'alléger la procédure. La Communauté Urbaine a donc proposé un dispositif permettant de faciliter la mise en place des groupements de commandes. La convention-cadre qui régit ce dispositif laisse la possibilité de confirmer au cas par cas la participation à chaque projet de groupement de commande et nous laisse ainsi le choix de nous engager, ou non en fonction du contexte (caractéristiques de l'achat, état de la concurrence, etc...).

L'adhésion au dispositif de convention-cadre pour les groupements de commandes est ouvert à toutes les entités soumises au code de la commande publique qui ont leur siège ou un établissement dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les signataires de la convention-cadre déterminent le ou les domaines pour lesquels ils veulent participer. L'échéance du dispositif est fixée au 1^{er} mars 2026. Jusqu'à cette date, chaque nouvel adhérent peut participer à un projet de groupement de commandes si l'état d'avancement du projet le permet.

Les modalités de fonctionnement des groupements de commandes lancés au titre de cette convention-cadre et les conditions de passation et d'exécution des marchés sont définies conformément aux dispositions du code de la commande publique.

A ce titre, il est notamment prévu que :

- Le rôle de coordonnateur soit assuré par défaut par la Communauté Urbaine de Dunkerque, toutefois un autre membre de la convention-cadre peut remplir cette fonction (cf. Article 5 de la convention)
- La Commission d'Appel d'Offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Le périmètre de la convention couvre plusieurs domaines. Il est proposé de se positionner sur l'ensemble des domaines.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est constituée en centrale d'achat pour apporter plus de souplesse à l'achat groupé. Ce dispositif sera une alternative non exclusive à la technique des groupements de commandes.

Pour en bénéficier, la Commune de Ghyvelde devra adhérer à la centrale d'achat selon les conditions générales jointes en annexe. L'adhésion est gratuite et ne crée aucun engagement de recours aux contrats passés par la centrale d'achat.

Les deux dispositifs sont très proches, cependant l'adhésion à la centrale d'achat peut intervenir à tout moment alors que la signature de la convention-cadre pour les groupements ne peut concerner que les projets d'achats groupés pour lesquels la consultation n'a pas encore été lancée. Les finalités sont identiques (achat groupé).

La présente délibération porte ainsi sur la signature de cette convention-cadre qui définit les modalités de fonctionnement des groupements de commandes et l'adhésion à la centrale d'achat portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu le projet de convention-cadre pour les groupements de commandes,

Vu les conditions générales de la centrale d'achat portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque,

L'Assemblée, à l'unanimité, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe d'une convention-cadre pour les groupements de commande dans les conditions exposées ;
- **APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte en lien avec cette démarche.

14 - PROTOCOLE D'ACCORD PLIE – ANNÉE 2021

Exposé de Madame Monique ALVES, Adjointe aux affaires sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Commune de GHYVELDE adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans l'agglomération Dunkerquoise.

Il est proposé la reconduction de ce protocole d'accord sur le territoire de la commune pour 2021, le coût de l'adhésion restant inchangé, à savoir :

- **2.65 € x 4164 habitants soit 11.047 €**

Il est demandé à l'Assemblée de valider la reconduction du protocole d'accord 2021 avec Entreprendre Ensemble.

- **VALIDÉ** à l'unanimité.

15 - VENTES

A – TERRAIN LES MOËRES

La Société Scot'IMMO, représentée par son Président Monsieur Joël LANSCOTTE propose l'acquisition du terrain jouxtant l'Ecole Félix Boschat, pour une surface approximative de 1668 m², cadastré section B 1288 & 1285 situé rue Nationale à LES MOËRES, au prix d'acquisition de 100.000 € hors frais de notaire.

Le projet présenté ci-dessous porte sur des ventes en l'état futur d'achèvement pour lesquels, il est accordé l'utilisation d'une place sur le parking communal jouxtant l'école Boschat.

Après délibération, l'Assemblée avec **1 ABSTENTION** (Martine VANDAMME) et **24 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente au profit de la Société Scot'IMMO, représentée par son Président Joël LANSCOTTE.

B – VENTE DE PATRIMOINE HLM FLANDRE OPALE HABITAT

La préfecture du Nord, Direction Départementale des territoires et de la Mer, par courrier en date du 19 février 2021, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande de cession de patrimoine HLM appartenant à Flandre Opale Habitat.

L'immeuble est situé à GHYVELDE, 10 Allée de la Ferme et est mis en vente au prix de 141.750 €

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à la vente du logement sis 10 allée de la ferme à Ghyvelde par la Société Flandre Opale Habitat.

16 - EXPLOITATION & MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET DE CLIMATISATION – LANCEMENT MAPA

Pascal HAEZEBROUCK rappelle que le contrat de la Société COFELY pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques arrivera à son terme le 30 juin 2021.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adapté « **EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET DE CLIMATISATION DE LA COMMUNE DE GHYVELDE LES MOËRES** »

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le Marché à procédure adapté portant sur l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de climatisation de la commune de Ghyvelde-Les-Moères.

La séance est levée à 19 H 50

<u>ALVES Monique</u> Adjointe	<u>ANCEAUX Josette</u> Conseillère Municipale	<u>ANDRIES Francoise</u> Maire - Adjointe	<u>BERTELOOT Maxence</u> Conseiller Municipal	<u>BOULANGER Laëtitia</u> Conseillère Municipale
<u>BRUNEEL Carine</u> Conseillère Municipale	<u>CARBONNET Patrick</u> Conseiller Municipal	<u>DECORTE Jacques</u> Conseiller Municipal	<u>DE WALSCHE Nicole</u> Conseillère Municipale	<u>DEDRIE Jean-François</u> Conseiller Municipal ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR
<u>DUMY Pauline</u> Conseillère Municipale ABSENTE	<u>FLOCH Jean-Marie</u> Adjoint	<u>GERREBOUT Jean</u> Conseiller Municipal	<u>GUERMEUR Laurence</u> Conseillère Municipale	<u>HAEZEBROUCK Pascal</u> Adjoint
<u>HERMARY Nicolas</u> Conseiller Municipal ABSENT	<u>LALLAU Christelle</u> Conseillère Municipale	<u>LECLERE Corinne</u> Conseillère Municipale	<u>LEVEL Vincent</u> Conseiller Municipal	<u>MARCHYLLIE Valérie</u> Adjointe
<u>RUFIN Marie-Noëlle</u> Adjointe	<u>THOORIS Rémi</u> Conseiller Municipal	<u>VANDAMME Martine</u> Conseillère Municipale	<u>VANTIELCKE Jean-Pierre</u> Conseiller Municipal	<u>VERHAEGHE Sébastien</u> Maire - Adjoint
<u>VEROVE Lysiane</u> Conseillère Municipale ABSENTE	<u>VIANNE Sébastien</u> Adjoint	<u>WILST Elodie</u> Conseillère Municipale ABSENTE	<u>THEODON Patrick</u> Maire	